

# LES RÉÉDUCATEURS MANIFESTERONT LE 7 MARS

➔ Depuis plusieurs années les personnels de rééducation salariés sont mobilisés pour la revalorisation de leurs formations et de leurs salaires.

Un groupe de travail portant sur l'attractivité des métiers de la rééducation s'est tenu en 2016.

Les propositions n'apportent pas les réponses attendues. Le ministère est incapable d'argumenter ses propositions qui ne régleront en rien les problèmes, en particulier de pénurie.

➔ La CGT rappelle qu'elle revendique des salaires corrélés au niveau de diplôme.

Les diplômes permettent d'encadrer l'exercice légal des professions et dans le domaine médical et para médical. Ils constituent un garde-fou contre l'exercice illégal de ces professions.

**Pour mémoire, les repères revendicatifs de la CGT sont :**

- **Salaires minimum de première embauche sans qualification : 1 700 € bruts**
- **BAC + 2 ans : 1,6 x 1 700 €, soit 2 720 €**
- **Bac + 3 ans : 1,8 x 1 700 €, soit 3 060 €**
- **BAC + 4 ans : 1,8 x 1 700 €, soit 3 060 €**
- **BAC + 5 ans : 2 x 1 700 €, soit 3 400 €**

Pour les professions touchées par la pénurie sur les postes salariés, kinésithérapeutes et orthophonistes, le ministère propose une prime par GHT pour 1 seul professionnel par an.

• Puis à l'horizon 2019, un hypothétique reclassement à Bac + 4 ans, y compris pour les professionnel.le.s étant à Bac + 5 ans.

• La ministre se permet de faire la somme de ces éventuelles primes et du reclassement. Elle met en avant de pseudos revalorisations tentant de masquer la réalité par ces effets d'annonce.

• Il est important de rappeler que cette fin de non-recevoir est dans la droite ligne :

- des directives européennes imposant 10 milliards d'économie dans la santé, dont 3 dans les hôpitaux,
- de la loi Santé avec le développement de l'ambulatoire qui sert de prétexte à la fermeture de lits d'HC et déroule un tapis rouge à la privatisation des soins. Cette loi chasse les patients des hôpitaux et renvoie les possibilités de prises en charge à leur niveau de couverture sociale individuelle,
- de la loi santé, dont nous demandons le retrait, et des mises en place des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT). Les GHT imposent le passage de 1 000 hôpitaux à 120 GHT et la suppression d'au moins 22 000 suppressions d'emplois.
- de la remise en cause de diplômes nationaux (sanctionnant un niveau « pour la vie ») corrélés à un salaire au profit de notions telles que les compétences (variant au fil des années et définies essentiellement par la hiérarchie).

➔ Les professionnels de la rééducation sont très mobilisés depuis ces derniers mois. La CGT, avec les professionnel.le.s et les étudiant.e.s, refuse tout reclassement qui ne serait pas basé sur le niveau d'autonomie, de qualification, de diplôme.

➔ **Nous demandons :**

- **La fin de la réingénierie des psychomotriciens,**
- **Le niveau L pour les diététiciens et la couverture de leurs actes par l'AM,**
- **De vraies grilles revalorisées applicables immédiatement,**
- **Le maintien de la catégorie active pour les masseurs kinésithérapeutes,**
- **Le maintien de l'accès aux soins pour tous et partout,**
- **Pour tous, La corrélation entre le niveau de diplôme et les salaires.**

**Grève et manifestation mardi 7 mars 2017 !**

